

DEBUT SEPTEMBRE 1975.-

75102592

Lieu dit " KERDRUC " com. de Nevez .-(29 S)

oooooooooooooooooooo

ENQUETE SUR DES TRACES TROUBLANTES DECOUVERTES SUR LE SOL.

(Jean Claude CHAPOLIN et Jacques DURAND).

LIEU : Lieu dit " KERDRUC " commune de Nevez (Finistère Sud)

Kerdruc est situé en bordure du bras de mer l'Aven. Le lieu dit est distant de 4 kms à vol d'oiseau de PONT AVEN (29 S), de 5 kms de RIEC S/ BELON et de 14 kms de Concarneau.

Carte Michelin n° 230 - 1 cm = 2 kms - 3 - 4 - 5 ème plis.

Cas signalé par M. BROCHARD, délégué LDKN. Un procès verbal a été établi par la Gendarmerie de PONT AVEN qui avait été requise sur demande de la Préfecture du Finistère à Quimper pour effectuer l'enquête fin Septembre 1975.

Le champ où le phénomène s'est produit est attenant à l'habitation de M. SELLIN. Ce sont des cercles qui vont 2 par 2 et sont tangents. L'un a un diamètre de 5 m 80. L'autre de 4 m 40. Ces cercles sont délimités sur le sol par une couronne de 0 m 60 de large dont l'herbe est de couleur vert foncé, alors que l'herbe est de couleur plus claire ailleurs.

AUDITION DE M. Jean SELLIN - 54 ans, cultivateur, demeurant au lieu dit " KERDRUC " commune de Nevez.

" J'exploite une ferme au lieu dit " Kerdruc ". Au début du mois de Septembre 1975, je suis allé dans mon champ situé près de la maison d'habitation. J'ai alors constaté sur le sol, qu'il y avait six cercles qui allaient 2 par 2 et qui avaient presque la même dimension. La couronne des cercles était délimitée par la brûlure de l'herbe.

J'ai trouvé cela anormal, et j'ai averti Monsieur GUEGUEN, demeurant au Manoir de Kernangard à Petrez Plage (29). Ce

Ce dernier a fait venir des personnes qui ont prélevé de la terre à l'endroit des cercles. Cette opération a été effectuée par la Commission Nationale de Recherches sur les OVNI de Quimper. Siège : 9, avenue de la France Libre. J'ai également avisé de ces faits M. BOEDEC, demeurant 1 rue Montauban à VAUJOURS (Seine St Denis).

C'est tout ce que je peux dire n'ayant jamais vu aucun objet dans ce champ. Je peux ajouter que tout au début du mois de Septembre, ma femme a vu dans la nuit, une lueur et perçu un léger bruit, mais je ne peux vous dire si cela a un rapport avec les traces en question."

NOTE DES ENQUETEURS : Lors de notre visite au domicile de M. SELLIN (Mi-Juin 1976) nous avons pu accéder au champ où l'intéressé a découvert les traces.

Cet endroit est en fait, une prairie, contigue au domicile de M. SELLIN. D'après les photographies prises par la Brigade de gendarmerie, les traces les plus proches ne devaient pas en être éloignées de plus de 40 à 50 m environ. Le sol est relativement plat et dur pouvant supporter une masse importante. En raison de la sécheresse l'herbe est sèche et jaunie. Aucune trace du phénomène précité ne subsiste à ce jour. L'analyse des échantillons du terrain n'a rien donné.

ANNEXE A L'ENQUETE PAR J.L. BROCHARD : Voici quelques éléments supplémentaires qui offrent quelque intérêt pour l'enquête et que j'ai tenus de la bouche même des témoins.

Chaque jour, M. SELLIN avait l'habitude de parquer les vaches dans le champ à côté de la ferme. Le matin de la découverte des traces et les jours suivants elles ne voulaient jamais y pénétrer. Elles semblaient très excitées

précisa M. SELLIN.

- Mme SELLIN ressentira des picotements aux extrémités de ses membres et qui seront permanents durant près d'un mois, après qu'elle eut pénétré dans le champ en question.

Elle sera la seule à ressentir le phénomène.

Un spécialiste de la Faculté des Sciences de BREST, consulté, a démenti catégoriquement toute explication laissant à penser qu'il pouvait s'agir de " Ronds de Sorcière U.

Des prélèvements de terrain expédiés à M. POHER par la Commission de Quimper se sont avérés négatifs.